

Confronté au difficile choix du master

Par **cheick04**, le 15/09/2017 à 18:49

Bonjour chère tous. Je suis cette année confronté au choix du master. En effet, deux choix se présentent à moi, le master 1 recherche et le master 1 professionnel. J'aimerais savoir si en choisissant de faire le master recherche par exemple j'aurais les mêmes chances d'emploi qu'un étudiant ayant fait le master professionnel, vu que le doctorat en recherche est obligatoire(sauf erreur de ma part).

Par **Herodote**, le 15/09/2017 à 19:16

Bonsoir,

Il me semble que vous confondez plusieurs notions.

Premièrement, je n'ai jamais entendu parler de Master 1 professionnel ou recherche.

La différence entre un Master 2 Professionnel et un Master 2 Recherche est que dans le Master 2 Recherche, il est généralement prévu un mémoire de recherche à rédiger puis soutenir et dans les masters 2 professionnels, un stage et rapport de stage.

Il existe des masters "hybrides".

En principe, faire un stage, parfois long, dans le cadre d'un master 2 professionnel peut être d'une grande aide pour trouver un travail. La nature des enseignements est également parfois mieux adaptée.

Toutefois, la plupart des masters 2 recherche forment des professionnels qui ne continuent pas en doctorat mais qui rejoignent avec succès le monde professionnel, directement ou après examen ou concours (ce qui est mon cas).

Par **cheick04**, le 15/09/2017 à 19:21

Donc si je vous ai compris, la poursuite jusqu'au doctorat après un master recherche est facultatif? Mais je me demande aussi si c'est évident de s'engager dans le monde professionnel par voie de concours ou non avec un master recherche?

Par **decastellouis**, le **16/09/2017** à **00:38**

La poursuite d'un doctorat après le Master recherche est facultative comme vient de le souligner Herodote mais le Master 2 recherche n'empêche pas son titulaire de pouvoir passer des concours administratifs.

Cette année dans mon M2 droit public fondamental, la majorité des étudiants y sont en vue de préparer des concours(IRA,DOUANES etc) .

Moi perso, j'y suis parce que j'envisage de poursuivre une thèse et c'est la voie royale car le mémoire de recherche constitue le juge de paix sur l'aptitude ou la capacité à faire la recherche et donc une thèse de doctorat.

Toujours est'il que pour toute personne envisageant de faire un doctorat et embrasser la carrière d'enseignant chercheur , le master de recherche demeure la voie royale.

Par **cheick04**, le **19/09/2017** à **02:14**

Aok. Mais est ce la même chose pour un M2 recherche en droit privé? Est ce que je peux par exemple décidé d'arrêter après mon M2 recherche en droit privé et me lancer sur le marché du travail? Par voie de concours ou non?

Par **decastellouis**, le **19/09/2017** à **12:17**

Bien sur que OUI Cheick04

Par **cheick04**, le **19/09/2017** à **12:19**

Ok merci. Vos réponses m'aident beaucoup.